

Le transport de matières dangereuses

Saint-Egrève est exposée à trois modes de transport de matières dangereuses : routier, ferroviaire et par des canalisations enterrées (gaz, hydrocarbures...).

L'Isère dans son ensemble est un département fortement exposé à ce risque de par le nombre conséquent d'industries chimiques présentes sur son territoire.

Le transport routier

Le département de l'Isère est parmi les plus exposés au risque de transport de matières dangereuses par route. La commune de Saint-Egrève est traversée par deux grands axes routiers : l'A48 et la RD 1075.

Le risque lié au transport de matières dangereuses, de par sa nature, est diffus le long de ces deux axes. Le nombre de véhicules transportant des matières dangereuses sur ces deux axes est méconnu.

A ce jour, aucun accident de cette nature n'a été recensé sur la commune.

Le transport ferroviaire

La commune de Saint-Egrève est traversée par une voie ferrée, utilisée entre autre pour l'approvisionnement des industries SEVESO situées au Sud de l'agglomération grenobloise. Les principaux produits transportés sont le chlore, le chlorure de méthyle et le chlorure de vinyle.

A ce jour, aucun accident n'a été recensé sur la commune.

Le transport par canalisation

Sur la commune de Saint-Egrève, on note la présence de 4 canalisations transportant des matières à risques et considérées de ce fait comme "servitudes d'utilité publique". Ces canalisations traversent la commune parallèlement à sa limite Ouest, sur une largeur comprise entre la voie ferrée et l'Isère. Sont concernés les réseaux suivants :

- une canalisation SPMR (Société du pipeline Méditerranée-Rhône) de transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
- un gazoduc GDF transportant du gaz naturel
- deux canalisations TRANSUGIL (Elf) de transport de produits chimiques : l'une contenant de l'éthylène, l'autre du propylène liquéfié

Les principaux risques sont l'endommagement par des travaux à proximité des réseaux et le percement par corrosion. La construction et l'exploitation de ces canalisations sont soumises à une réglementation stricte contrôlée par l'Etat (DREAL).

Par ailleurs, un réseau haute-tension de transport d'électricité traverse également la commune et peut présenter un risque, même si celui-ci n'entre pas dans la définition officielle du transport de matières dangereuses.

Les bons réflexes



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez France Bleu Isère sur 98.2 ou 102.8 MHz



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez les portes et les fenêtres et bouchez les ouvertures et les aérations



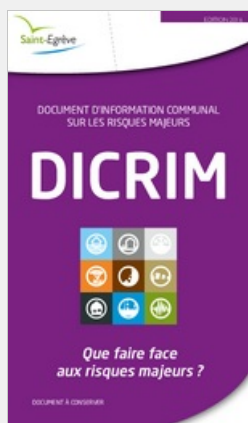
Ne téléphonez pas (sauf en cas d'urgence médicale)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par le personnel présent sur place

 **À LIRE**





PRÉVENTION ET SÉCURITÉ, RISQUES

Prévention des risques

ZIP - 9,1 Mo

 **TÉLÉCHARGER**



VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE

36 av. du Général de Gaulle

38120 SAINT-ÉGREVE

04 76 56 53 00